

d'après ses prophéties, doit mettre le Canada à deux doigts de sa perte, si nos législateurs ne se hâtent de venir promptement, très-promptement, à son secours.

En vérité, c'est à faire rire de compassion tous ceux qui n'ont pas peur. On comprend, en effet, que le Witness aurait eu l'imagination moins chargée, le cœur et l'esprit plus à l'aise, s'il se fût agi d'une incorporation de bibliistes, d'une fondation de prédicants, voire d'une affiliation de colporteurs de tracts....

Maintenant, si l'on me demande: Pourquoi donc tant de haines, tant d'incorporations catholiques simultanées? Je répondrai: parce que les besoins sont nombreux et du moment; parce que l'éducation progresse au milieu de nous; parce que la religion s'étend rapidement.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

En France, l'Assemblée nationale a prononcé sa dissolution; la nouvelle assemblée se réunira vers la mi-mai. Louis-Napoléon devient de plus en plus populaire. Les rouges sont mis à bas. Le gouvernement envoie un ingénieur en Californie.

En Italie, le grand duc de Toscane a été obligé de quitter ses Etats; il s'est réfugié à Porto San Stefano; on a institué un gouvernement provisoire dans son duché. A Rome, on a proclamé la république le 9 février à 10 heures du matin, après la déposition formelle du Pape, à qui on consent (!) à donner les garanties nécessaires pour l'indépendance de sa puissance spirituelle!!

En Espagne, le congrès a déclaré, le 31 janvier, qu'il n'avait été fait aucune proposition pour la cession de Cuba, et que jamais ministère composé d'Espagnols ne voudrait éconter une semblable proposition et encore moins céder l'île de Cuba.

Des nouvelles de l'Inde anglaise nous apprennent que Moulton est tombé sous la puissance anglaise; pourtant la capitale tenait toujours. Cet événement a eu lieu le 30 décembre, jour où un fort contenant 80000 livres de poudre a fait une explosion épouvantable.

Nonobstant tout cela, on craint toujours que les pauvres n'en aient trop, que les œuvres de miséricorde ne soient trop multipliées, que les âmes généreuses qui s'y dévouent ne soient trop soutenues. C'est ainsi que des économistes à perte de vue se préoccupent de quelques centaines de louis, de plus ou de moins, scrupuleusement distribués à leurs pauvres compatriotes.

On a demandé dernièrement un état consciencieux des comptes de telle communauté qui sollicitait une augmentation dans son quantum limité de revenu annuel; c'était-là sans doute un scrupule que la lecture du Witness avait fait naître dans quelque conscience timorée?

Quant à la lecture du Witness avait fait naître dans quelque conscience timorée? Tant mieux cependant, que l'on force ainsi l'humilité de nos charitables hospitalières de Québec et de Montréal, à se produire au grand jour, à nous révéler les bonnes œuvres qu'elles cherchent tant à cacher et à expliquer, devant le public, le saint emploi qu'elles font des biens qui leur sont confiés.

Quant à la lecture du Witness avait fait naître dans quelque conscience timorée? Tant mieux cependant, que l'on force ainsi l'humilité de nos charitables hospitalières de Québec et de Montréal, à se produire au grand jour, à nous révéler les bonnes œuvres qu'elles cherchent tant à cacher et à expliquer, devant le public, le saint emploi qu'elles font des biens qui leur sont confiés.

Quant à la lecture du Witness avait fait naître dans quelque conscience timorée? Tant mieux cependant, que l'on force ainsi l'humilité de nos charitables hospitalières de Québec et de Montréal, à se produire au grand jour, à nous révéler les bonnes œuvres qu'elles cherchent tant à cacher et à expliquer, devant le public, le saint emploi qu'elles font des biens qui leur sont confiés.

Quant à la lecture du Witness avait fait naître dans quelque conscience timorée? Tant mieux cependant, que l'on force ainsi l'humilité de nos charitables hospitalières de Québec et de Montréal, à se produire au grand jour, à nous révéler les bonnes œuvres qu'elles cherchent tant à cacher et à expliquer, devant le public, le saint emploi qu'elles font des biens qui leur sont confiés.

Quant à la lecture du Witness avait fait naître dans quelque conscience timorée? Tant mieux cependant, que l'on force ainsi l'humilité de nos charitables hospitalières de Québec et de Montréal, à se produire au grand jour, à nous révéler les bonnes œuvres qu'elles cherchent tant à cacher et à expliquer, devant le public, le saint emploi qu'elles font des biens qui leur sont confiés.

tions politiques, de ces banques chartrées, de ces sociétés en commandite, le plus souvent sociétés de débauche, en faillite? Vraiment, ce serait à se ficher tout rouge; si l'on ne savait pas que grand nombre de Bretons, à nobles sentiments, repoussent avec horreur les malignes suggestions du Witness. Or, parmi ces vrais Bretons, nous comptons, avec orgueil, nos Législateurs qui comprennent fort bien, que, s'il y a à mettre quelque part des bornes à la rapacité, ce ne sera pas par des ordres bien connus par leur dévouement qu'il faudra commencer.

Pour allumer davantage ses lecteurs protestants, le Witness fait sonner bien haut que tous ces corps religieux sont tellement unis et si complètement sous la dépendance du Pape, que leurs propriétés respectives deviendraient une fortune colossale entre les mains d'un souverain étranger; ce qui donne une puissance illimitée à l'Eglise de Rome! Or, quoi de plus ruineux, ajoute-t-il, tant pour la prospérité matérielle que pour le développement moral du pays?

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

Quant à la frayeur que l'on semble avoir des seigneurs-ecclésiastiques en comparant des seigneuries féodales de la Canada de répondre eux-mêmes aux rédacteurs du Witness; de déclarer franchement ce qu'ils pensent des procédés, de la justice, de la condescendance même des uns et des autres, et le pays jugera.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

voirs, mon guide sera la Constitution que je jure en ce jour de conserver, de protéger et de défendre. Pour l'interprétation de cette loi suprême, je consulte les décisions des tribunaux judiciaires établis en vertu de son autorité, et les précédents que me fournira l'administration des premiers présidents qui ont si largement contribué à sa formation.

La séance de la Chambre d'Assemblée, hier soir, a été employée à expédier des affaires de routine, et des bills privés. Nous en rendrons compte vendredi. Du reste, il ne s'y est passé rien de bien intéressant.

Nous voyons que quelques-uns de nos confrères journaliers de Québec sont tout couteronnés; à la nouvelle suivante qu'on dit avoir été apportée ces jours-ci: que le gouvernement Anglais déclarent ne pouvoir pour le moment contribuer à la construction du chemin de fer de Québec à Halifax. Cette nouvelle n'est pas encore confirmée; nous en saurons probablement plus long dans quelques jours.

La Gazette de Québec, dans sa feuille du 9, trouve parfaitement juste le bill d'indemnité contre lequel les Tories ont crié si fort; elle parle sur ce sujet absolument comme tous les journaux libéraux.

L'Abille de Québec nous apprend que le Frère Marc, le dernier récollet du pays, vient de mourir à St. Thomas.

M. William Lyon Mackenzie a adressé au Transcript une lettre, par laquelle il se lave complètement de l'accusation portée contre lui d'avoir contribué à la mort du Colonel Moody en 1837.

Le temps continue à être beau; le dégel se fait rapidement, et la température est douce. Avant huit jours, on ne pourra plus se servir en ville que de voitures d'été.

EVENES DIVERS

LA POLTESSE D'UN TOY.—Le Transcript de samedi contient le petit article qui suit: "L'éditeur de la Gazette dans quelques vers élégants de sa dernière feuille, dit tout honnêtement que Lord Elgin est un dieu! C'est de la civilité, et quelque chose de bien propre à donner à S. E. une opinion favorable de la loyauté et des manières d'une certaine portion du parti conservateur."

ACCIDENT.—Samedi après-midi, une chaudière de la corderie de M. Convers au Pied du courant, contenant du goudron, s'est brisée et le liquide bouillant a atteint l'ingénieur John Mack, et le chauffeur Ignace Desjardins, au point que le premier est mort sur le coup et l'autre a expiré hier à l'hôpital. Il paraît que les deux victimes de l'accident, s'approchant que la chaudière avait atteint un trop grand degré de chaleur, jetèrent de l'eau froide dessus, ce qui fut cause de l'explosion.

NAISSANCE

A St. Charles, Rivière-Chambly, le 8, la dame de J. B. E. Durocher, écrivain, a mis au monde une fille.

DECES

En cette ville, le 11 du courant, Dame Jilite Clagnon veuve de feu le capt. Flavien Hamelin, âgée de 86 ans.

En cette ville, le 11 du courant, du crûp Marie-Anne-Agathe, enfant d'Auui. E. Dupré, écrivain, à l'âge de 2 ans et 3 mois.

A Longueuil le 10, de consomptions Belle, Marie-Anne Colin, âgée de 20 ans, la plus jeune des filles de M. Pierre. Colin.

AUX FABRIQUES

Avec une belle Bâtisse en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-favorables.—S'adresser à J. B. THOMAS.

Coin des Rues Dorchester et St. Elisabeth Montréal, 13 Mars 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC.—est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'avenir ce qui suit, pour les colons:

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudières et un chemin Kennébec, y compris le township de Newton, comté de Val-d'Aulieu, 4s. l'acre.

Pour dilo dilo, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauport et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dilo au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le 1er janvier prochain.

Pour dilo, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncés en vente, 4s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans, et ce, le tout avec intérêt.

Personne ne peut acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichage et d'habitation mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichage, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'Agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; si non, ils iront à la Couronne.

Les bois coupés sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites à nos Agents locaux respectifs.